



BAC CONSEILS
INITIATEUR DE SOLUTIONS

COLOMBIER-SAUGNIEU

Département du Rhône

TABLEAU DES INDICATEURS RPQS

Exercice 2023

**Service de l'assainissement collectif
et non collectif**

Version 1 - 04/09/24 - NB - Document original

BAC CONSEILS

10 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03

contact@bac-conseils.com - www.bac-conseils.com

SAS Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00035 - NAF : 7112B - TVA : FR 72 478843527

I. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INDICATEURS DE PERFORMANCE ANNUELS				
N°	Intitulé	2022	2023	Commentaire
Indicateurs réglementaires				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	2 766	2 861	Le nombre reste une estimation
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents	0	0	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	19 TMS	23,6 TMS	Filière de valorisation : compostage
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (€/m ³)	1,9207 €/m ³	1,9701 €/m ³	Moyenne nationale 2,51 €/m ³ au 01/01/2023
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94 ,0 %	96,1 %	Certains abonnés (3,9 %) résidant sur le zonage d'assainissement collectif ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	63/120	61/120	Mise à jour des dates et périodes de pose sur les canalisations
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94- 469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	Réseau adapté aux effluents qu'il recueille (taux à 0 ou 100)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	Station adaptée pour traiter le type de pollution qu'elle reçoit (taux à 0 ou 100)
P205.3	Conformité de la performance d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0	0	Défaillance sur la qualité du rejet liée à la foudre qui a endommagé l'automate de la STEP
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filière conformes à la réglementation	100 %	100 %	Toutes les boues sont évacuées sur une filière 100 % conforme à la réglementation
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,00 €/m ³	0,00 €/m ³	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,0 ‰	0,0 ‰	Moyenne nationale de 0,03 ‰ en 2022
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,98	3,98	1 secteur problématique sur la Commune
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00 ‰	0,00 ‰	A nuancer : réseau récent

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épurations	75 %	100 %	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100/120	100/120	Très bonne connaissance des rejets
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	0 année	0 année	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1,32 %	0,75 %	Moyenne nationale de 2,2 % en 2022
P258.1	Taux de réclamations	0,0 ‰	0,0 ‰	Moyenne nationale de 1,5 ‰ en 2022

II. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEURS DE PERFORMANCE ANNUELS				
N°	Intitulé	2022	2023	Commentaire
Indicateurs réglementaires				
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	34	22	Le nombre reste une estimation
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100/140	100/140	
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	0,00 %	0,00 %	Une nouvelle campagne de contrôle des installations ANC est prévue en 2024 (source Délégué).